

**Procès-verbal – Assemblée générale
7 septembre 2022**

1. Ouverture

- Mot de bienvenue de la direction de l'école et du président du conseil d'établissement
Le président, M. Marc-Antoine Paré est absent de la rencontre. L'animation de la rencontre s'effectue par Mme Sophie Turgeon (en remplacement du président) et par la direction, Mme Isabelle Godin.

2. Choix d'une secrétaire pour la rédaction du procès-verbal (Mme Marie-Eve Shank)

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposée par Mme Audrey Perron

Adoptée par Mme Kathleen Morin

4. Rapport annuel du conseil d'établissement présenté par Sophie Turgeon (voir document remis aux gens de l'assemblée)

5. Élections :

5.1 Au conseil d'établissement

Il y a deux postes en réélection soit ceux de Mme Sophie Turgeon et de Mme Audrey Perron.

Les deux membres se représentent ainsi que Mme Sarah Lamarche.

Le vote se fera sur papier suite à la demande d'une personne de l'assemblée.

Mme Sophie Turgeon est élue à majorité. Mme Audrey Perron et Mme Sarah Lamarche sont à égalité. On procède donc à un 2^e vote suite auquel Mme Sarah Lamarche est élue.

5.2 Substitut au conseil d'établissement

Mme Kathleen Morin est élue par acclamation.

5.3 Représentant au comité de parents du centre de services scolaires et son substitut

Le choix sera fait au premier conseil d'établissement

6. Présentation de la fondation

Les parents qui le désirent sont invités à donner leur nom pour participer à la Fondation. Un résumé des différentes campagnes de financement de l'année dernière (fromages, course) est présenté par la présidente de la Fondation.

7. Levée de l'assemblée à 19h15